

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LA SOCIETE GRVISION

DÉCISION N° DM-20-199 EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société GRVISION de signer un contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes,

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec la société GRVISION – 39 rue Docteur Jacques Touati 95340 Persan représentée par son Directeur Monsieur Martial LE CORRE, un contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes. La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 17 160,00 euros HT (dix-sept mille cent soixante euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'administration générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200908-Imc1H7558H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/09/2020

Date de Publication: 08/09/2020